

AMÉNAGEMENT DE LA FRANCILIENNE

ENTRE A4 ET RN4

INFOCHANTIER

N°1 MAI 2015

LA CONSTRUCTION DU MUR ANTIBRUIT A COMMENCÉ !



Protéger les riverains des nuisances sonores provenant de la route : c'est l'objectif des murs antibruit, installés à l'ouest de la RN104 au niveau de la RD361, sur les communes d'Émerainville et de Pontault-Combault. Les travaux ont débuté en mars 2015 et s'achèveront à l'automne.

De 3 m à 8 m de hauteur en fonction de leur localisation, ces équipements sont constitués de béton et béton de bois, aux propriétés absorbantes performantes (voir schéma). En complément, un revêtement spécifique

sera également mis en œuvre lors des futures phases de travaux. Il équipe déjà la chaussée du tronçon réalisé à Émerainville. Il s'agit d'un enrobé absorbant, qui permettra d'atténuer une partie du bruit provenant du contact pneus/route.

À l'issue de ces travaux, des mesures seront effectuées afin de s'assurer que les engagements de l'État en termes de diminution des nuisances sonores ont bien été atteints.



Le contexte du projet

L'aménagement de la Francilienne dans ce secteur vise à améliorer la sécurité et la fluidité des conditions de circulation sur cette voie très fréquentée, tout en améliorant le cadre de vie des riverains.

Ce tronçon de 8 km supporte en effet un trafic élevé, de 115 000 véhicules par jour pour les deux sens de circulation, générant des nuisances importantes, notamment sonores.

Cet aménagement a aussi pour objectif de renforcer les dessertes locales pour soutenir le développement économique.

Ces travaux sont cofinancés par la région Île-de-France et l'État, représenté par la Direction des routes Île-de-France (DiRIF) ; celle-ci est le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre du projet.

Retrouvez plus d'informations sur le projet sur : www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

La construction d'un mur antibruit

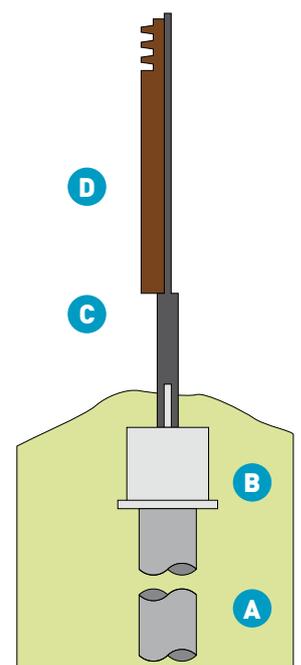


Les pieux en béton armé sont coulés dans des forages de 60 cm de à 1 m de diamètre (A)

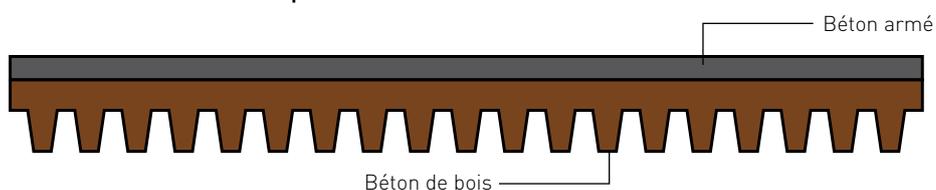
Les têtes de pieux (B) sont reliées entre elles par des poutres en béton et supportent des poteaux métalliques (C).

Les murs préfabriqués (D) sont alors glissés le long de ces poteaux. Ils sont composés de deux parties : une première couche de béton de bois (béton mélangé à des copeaux de bois), fixée à une seconde structure en béton armé. Ces éléments sont fabriqués en usine.

L'absorption du bruit est assurée par le béton de bois, en forme de grands panneaux «ondulés». Cette technique permet d'avoir une plus grande surface de contact entre le bruit et le béton de bois et donc une meilleure efficacité.



Coupe horizontale d'un mur antibruit



Le calendrier des travaux

Les travaux de pose des murs antibruit vont se dérouler en trois phases sur l'année 2015 :

MURS ANTIBRUIT 1 ET 2 (bretelle RN104 depuis Paris – RD361 sur la commune d'Émerainville)

- Travaux préparatoires et réalisation des fondations de fin mars à mai ;
- Pose des poteaux et des écrans en juin et juillet.

MURS ANTIBRUIT 3, 4 ET 5 (bretelle RN104 depuis Paris – RD361 sur la commune de Pontault-Combault)

- Travaux préparatoires et réalisation des fondations d'avril à juin ;
- Pose des poteaux et des écrans de juillet à septembre.

MURS ANTIBRUIT 6, 7 ET 8 (bretelle RD361 – RN104 en direction de Melun)

- Travaux préparatoires et réalisation des fondations de mars à juin ;
- Pose des poteaux et des écrans de juillet à septembre.



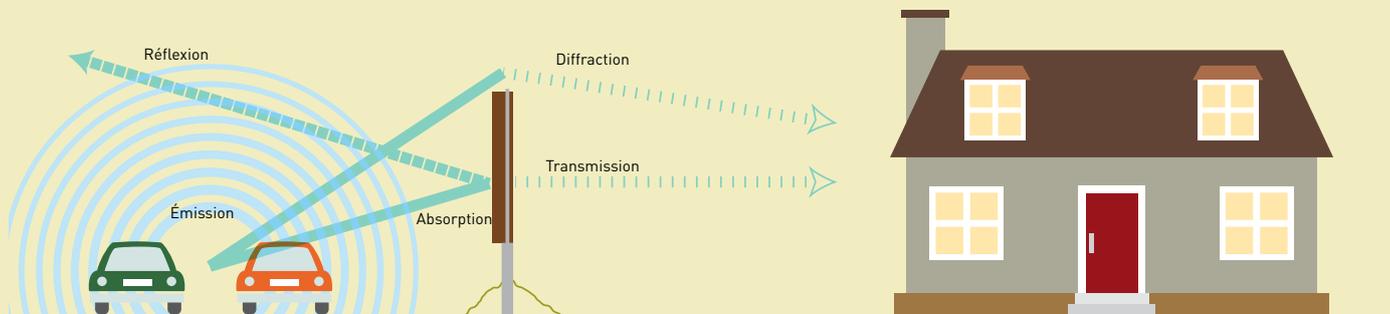
Certaines opérations de la construction des murs antibruit 6, 7 et 8 nécessiteront de travailler sous fermeture de la bretelle à la circulation pour la sécurité des usagers et des intervenants. Ces fermetures ne sont possibles que de nuit compte tenu du niveau de trafic de jour. Le nombre de fermetures nocturnes de la bretelle à la circulation ne dépassera pas 10.

La DiRIF informera les usagers et les riverains des modifications d'itinéraires pendant ces phases de travaux. Tout sera mis en œuvre pour réduire la gêne occasionnée.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Bruit et antibruit...

Le son naît d'une vibration entraînant des variations de la pression régnant dans l'atmosphère, appelées ondes sonores, que l'oreille perçoit. Il se caractérise par sa fréquence (grave, médium, aiguë) mesurée en hertz, et par son intensité mesurée en décibels.



Le bruit peut avoir des impacts sur la santé : fatigue, stress, irritabilité, sommeil perturbé, perte d'audition voire surdit  ... d'o   l'importance des dispositifs visant    r  duire les nuisances sonores.

En ce qui concerne celles provenant des infrastructures routi  res, la loi n  92-1444 du 31 d  cembre 1992 (codifi  e aux articles L571.1    L571.9 et R571-44    R571-52 du code de l'Environnement), l'arr  t   du 5 mai 1995 et la circulaire interminist  rielle du 12 d  cembre 1997 constituent les principaux textes d  finissant les modalit  s de prise en compte du bruit dans les projets routi  res, fixant les niveaux sonores au-del   desquels les fa  ades riveraines doivent   tre prot  g  es.

Pour cela, on met en place des « protections physiques » qui forment une sorte de barri  re absorbant ou renvoyant le bruit, en cherchant    le traiter au plus pr  s de sa source.

Diff  rents types de protections peuvent   tre utilis  s : en fonction de l'espace disponible et de la nature du sol support, on pourra ainsi trouver des buttes ou des murs (aussi appel  s   crans acoustiques). Dans le cas d'  crans

absorbants, l'absorption du bruit est assur  e par un mat  riau tr  s poreux comme le b  ton de bois ou la laine de verre.

SEUIL DE DOULEUR
120 dB

SEUIL DE DANGER
85 dB



Des questions ?

La DiRIF est    votre   coute : pour toute question, demande d'information..., **contactez-nous    l'adresse :**
francilienne.a4.n4.dirif@developpement-durable.gouv.fr

Vous pourrez retrouver les actualit  s du chantier sur notre site :
www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

